

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

2023D1-1-7-170

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'IMPRESSION D'ENVELOPPES POUR LA CC2R ET LE CIAS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1_1_7_170-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D1-1-7-170

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET LE CENTRE
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES POUR LA PASSATION
D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'IMPRESSION D'ENVELOPPES POUR LA
CC2R ET LE CIAS**

La Communauté de Communes des Deux Rives et le Centre Intercommunal d'Action Sociale prévoient de lancer une consultation pour des prestations de fourniture et d'impression d'enveloppes.

Dans ce cadre et afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, il est opportun de constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement dudit groupement. La CC2R sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

En conséquence, le Président propose :

- de décider de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Deux Rives et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la passation d'un marché pour des prestations de fourniture et d'impression d'enveloppes.
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de décider de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes des Deux Rives et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la passation d'un marché pour des prestations de fourniture et d'impression d'enveloppes.
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement ;

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D1_1_7_170-DE
Reçu le 14/12/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention ;

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET